

LIBÉ DES SOLUTIONS ABONNÉS

Le déclic de la politique par et pour tous ?

Par [Nicolas Massol](https://www.liberation.fr/auteur/18337-nicolas-massol) (https://www.liberation.fr/auteur/18337-nicolas-massol) — 1 janvier 2021 à 20:26



Le buste de Marianne couvert d'un masque dans la mairie de Cannes. Photo Anthony Micallef. Haytham.Réa

Porte-à-porte, conseils citoyens, nouveau mode de scrutin... Plusieurs associations et start-up cherchent des solutions pour faire à nouveau participer les

citoyens aux débats.

Autant ne pas se mentir, ça ne va pas fort du côté de la démocratie. Les scrutins se suivent et attirent de moins en moins d'électeurs. Dernières en date, les municipales de 2020 ont accusé près de 60 % d'abstention au second tour, un chiffre qui n'est pas imputable au seul contexte sanitaire. Face à un tel marasme, nombreuses sont les associations et start-up à proposer leur expertise pour réinventer la démocratie.

Leurs domaines de compétence ont certes des noms bizarres (ingénierie de la concertation, intelligence collective, participation citoyenne), mais les politiques, désenparés, sont de plus en plus disposés à y faire appel. Et si des expériences comme le grand débat post-gilets jaunes ou la Convention citoyenne pour le climat sont toujours suspectes d'arrière-pensées politiciennes, il est plus facile au niveau local d'observer les fruits des innovations démocratiques.

«Ça m'a fait "tilt"»

C'est à cette échelle que Solucracry exerce ses compétences. Judith Aynès, cofondatrice de l'association, résume ainsi sa philosophie : *«Pour recréer du collectif, il faut passer par le besoin individuel. Donc nous demandons aux gens comment ils feraient pour améliorer la vie de leur commune, puis nous leur montrons que d'autres personnes partagent les mêmes envies.»* L'association a expérimenté cette méthode à Léaz, un village de 700 habitants dans l'Ain, en faisant du porte-à-porte pour récolter la parole des gens, puis en leur présentant la synthèse de leurs idées. Un collectif citoyen s'est ensuite créé en 2019 pour faire vivre les propositions.

Devant l'apathie de l'équipe municipale, plusieurs membres du collectif ont décidé de franchir le pas et de présenter une liste aux élections de 2020. *«Je ne voulais pas devenir maire, mais lorsque j'ai fait les ateliers participatifs, ça m'a fait "tilt",* retrace Christine Blanc, élue en

mars. *On a vu qu'on pouvait réaliser un beau travail ensemble.*» L'édile a même prolongé sa formation en participant à un stage de quatre jours auprès de l'association Démocraties vivantes. Problème : le reconfinement a mis tous les projets à l'arrêt. Mais la dynamique est lancée, grâce à *«la technique et le feeling avec le collectif»*.

La technique, Fanny Lacroix la maîtrisait déjà au moment de s'installer dans le petit village de Châtel-en-Trièves (Isère), en 2014. Urbaniste de formation, elle a travaillé dans les années 2000 pour Res Publica, l'un des cabinets de conseil qui a animé la Convention citoyenne. Officiant alors comme secrétaire de mairie dans la commune, elle avise tout de suite une friche de trois hectares en plein cœur du village et organise des ateliers participatifs pour permettre aux habitants de décider ensemble de ce qu'ils voudraient en faire. *«Très vite, la dynamique a échappé à l'institution : les habitants se sont organisés en collectif pour faire vivre les différents usages du site»*, s'émerveille Fanny Lacroix. Un café-épicerie associatif est ouvert en 2019, ainsi que des jardins partagés et une carrière équestre, véritables *«pieds de nez à la désertification»*, selon celle qui a finalement été élue maire en 2020. *«J'ai enlevé ma casquette de technicienne de la participation pour enfiler une casquette politique, s'explique-t-elle. Ma démarche, c'est l'inclusion, qui permet de faire l'expérience d'une citoyenneté renouvelée.»*

Est-il possible d'avoir les mêmes résultats en changeant d'échelle ? C'est le pari de la nouvelle équipe municipale (écologiste) élue à Annecy, qui affiche de grandes ambitions en la matière : création d'instances comme un «conseil du temps long», consultations en tous sens et budget participatif doté à hauteur d'un million d'euros. *«L'idée, c'est de multiplier les dispositifs pour parler à tout le monde»*, énonce Marie Bertrand, adjointe au renouveau démocratique et à la participation citoyenne.

Pour impliquer encore davantage les citoyens, la municipalité propose d'utiliser les conseils de quartier, obligatoires dans les communes de

plus de 80 000 habitants, comme base pour redéfinir le territoire de la ville. L'élue s'explique : *«Annecy est issu de la fusion de six communes, ce qui a conduit à une perte de repères. Si les citoyens définissent eux-mêmes les quartiers, s'ils se réapproprient leur territoire, alors ils s'en soucieront davantage et participeront peut-être plus aux autres projets participatifs.»* Sans compter que le lien avec le territoire est directement lié au souci de sa préservation écologique, ajoute Marie Bertrand. Un cercle vertueux en somme, qui demande tout de même à être validé par l'expérimentation...

«A rejeter» ? «Excellent» ?

Mais réinventer la démocratie n'est pas qu'une affaire de politique locale, veulent croire certains. L'association Mieux voter milite pour l'adoption d'un nouveau mode de scrutin, le jugement majoritaire. Inventée par deux chercheurs au CNRS, la méthode consiste à classer tous les candidats en leur donnant une mention allant de «A rejeter» à «Excellent». Celui qui recueille les meilleures évaluations remporte l'élection. *«Cela permettrait d'éviter le vote utile ou par défaut, tout en polarisant moins le débat»*, vante Chloé Ridet, cofondatrice de l'association, qui a lancé en mai une plateforme à disposition de ceux qui veulent essayer ce mode de scrutin.

La République en marche est le premier parti à avoir adopté le jugement majoritaire dans ses statuts pour l'élection des animateurs locaux, à partir desquels seront élues les principales instances du mouvement, et même le délégué général, promet Justine Henry, référente En marche à Paris, qui a porté ce mode de scrutin au sein de son mouvement. Commencé en décembre, le vote doit se terminer fin janvier. *«Le jugement majoritaire va atténuer les enjeux d'alliances et favoriser les convergences d'idées, plutôt que le buzz qui permet de se démarquer des autres pour être élus»*, veut croire la marcheuse.

Le scrutin favoriserait donc une ligne de «juste milieu», sans hystériser

le débat, vertu mise en avant par Bruno Retailleau, sénateur LR, qui pousse pour la tenue de primaires de la droite au vote préférentiel. Une façon de couper l'herbe sous le pied à ceux qui avancent que les primaires divisent plus qu'elles ne rassemblent. A défaut de forcément renouveler la démocratie, cette innovation aurait au moins l'avantage de relégitimer ce mode de désignation du candidat à la présidentielle.

Nicolas Massol (<https://www.liberation.fr/auteur/18337-nicolas-massol>)